

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Noël VERDON

Excusés : Mme Anne AUBIN-SICARD, M. Jean-Pierre MALLARD

Date de convocation : 9 avril 2024

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Marché 2024-M023 « Travaux de création du casier CB13 et de réhabilitation du casier CB11 sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Tallud-Sainte-Gemme »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire,

Vu la délibération D148-COS171023 du 17 octobre 2023 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché de travaux, passé selon la procédure adaptée, relatif à la réalisation de travaux de création du casier CB13 et de réhabilitation du casier CB11 sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Tallud-Sainte-Gemme. Il ajoute que le marché est décomposé en 5 lots définis comme suit :

- Lot 1 : Terrassements et fourniture de matériaux
- Lot 2 : Fourniture et mise en œuvre de BSP
- Lot 3 : Etanchéité
- Lot 4 : Fourniture et mise en œuvre de l'horizon drainant
- Lot 5 : Collecte du biogaz

Monsieur le Président précise que la durée des marchés court à compter de la date de leur notification jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement.

A la date limite de remise des propositions fixée au 15 mars 2024 à 12h00, les entreprises suivantes ont remis une offre :

N° et intitulé des lots	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot 1 - Terrassements et fourniture de matériaux	5	CHARIER TP SUD
	10	CHARPENTIER TP
Lot 2 - Fourniture et mise en œuvre de BSP	5	CHARIER TP SUD
	10	CHARPENTIER TP
Lot 3 - Etanchéité	1	SODAF GEO INDUSTRIE
	2	EGC GALOPIN
	6	GEOBIO
	8	PROTERRA ENVIRONNEMENT
	9	H2O ENVIRONNEMENT
Lot 4 - Fourniture et mise en œuvre de l'horizon drainant	5	CHARIER TP SUD
	10	CHARPENTIER TP
Lot 5 - Collecte du biogaz	1	SODAF GEO INDUSTRIE
	4	FBI BIOME

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président ajoute que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 16 avril 2024 a émis un avis sur l'attribution des marchés et sur un classement des offres régulières, acceptables et appropriées en application des critères de sélection des offres annoncés dans le règlement de la consultation :

N° et intitulé des lots	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement
Lot 1 - Terrassements et fourniture de matériaux	5	CHARIER TP SUD	1
	10	CHARPENTIER TP	2
Lot 2 - Fourniture et mise en œuvre de BSP	5	CHARIER TP SUD	2
	10	CHARPENTIER TP	1
Lot 3 - Etanchéité	1	SODAF GEO INDUSTRIE	3
	2	EGC GALOPIN	1
	6	GEOBIO	5
	8	PROTERRA ENVIRONNEMENT	4
	9	H2O ENVIRONNEMENT	2
Lot 4 - Fourniture et mise en œuvre de l'horizon drainant	5	CHARIER TP SUD	1
	10	CHARPENTIER TP	2
Lot 5 - Collecte du biogaz	1	SODAF GEO INDUSTRIE	1
	4	FBI BIOME	2

Considérant que les candidats satisfont aux conditions de participation,

Considérant l'avis simple de la Commission d'appel d'offres sur le classement des offres et l'attribution des lots,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Admettre** les candidatures remises dans le cadre de la présente consultation,

- **Approuver** le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour chacun des lots,

- **Attribuer** les lots 1 à 5 aux soumissionnaires ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, comme suit :

N° et intitulé des lots	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des titulaires	Montants estimés non contractuels issus du DQE
Lot 1 - Terrassements et fourniture de matériaux	5	CHARIER TP SUD	276 491,86 € HT
Lot 2 - Fourniture et mise en œuvre de BSP	10	CHARPENTIER TP	174 574,25 € HT
Lot 3 - Etanchéité	2	EGC GALOPIN	205 450,44 € HT
Lot 4 - Fourniture et mise en œuvre de l'horizon drainant	5	CHARIER TP SUD	74 967,60 € HT
Lot 5 - Collecte du biogaz	1	SODAF GEO INDUSTRIE	85 121,00 € HT

- **Autoriser** le Président à signer les pièces constitutives des lots 1 à 5 et le charger de procéder à leur notification.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Admet** les candidatures remises dans le cadre de la présente consultation,
- **Approuve** le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour chacun des lots,
- **Attribue** les lots 1 à 5 aux soumissionnaires classés en première position pour les montants estimés non contractuels indiqués ci-dessus,
- **Autorise** le Président à signer les pièces constitutives des lots 1 à 5 susmentionnés à intervenir avec les opérateurs économiques retenus, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération et le charge de procéder à leur notification.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).